



JUILLET / AOÛT
A GIDY



AOÛT / SEPTEMBRE
A CERCOTTES

			MATIN	SOIR
<input checked="" type="checkbox"/>	LUNDI	10		
	MARDI	11		
	MERCREDI	12		
	JEUDI	13		
	LUNDI	17		
	MARDI	18		
	MERCREDI	19		
	JEUDI	20		
	VENDREDI	21		
	LUNDI	24		
	MARDI	25		
	MERCREDI	26		
	JEUDI	27		
	VENDREDI	28		
	LUNDI	31		
	MARDI	1 ^{ER}		
	MERCREDI	2		
	JEUDI	3		
	VENDREDI	4		

			MATIN	SOIR
<input checked="" type="checkbox"/>	LUNDI	7		
	MARDI	8		
	MERCREDI	9		
	JEUDI	10		
	VENDREDI	11		
	LUNDI	14		
	MERCREDI	16		
	JEUDI	17		
	VENDREDI	18		
	LUNDI	21		
	MARDI	22		
	MERCREDI	23		
	JEUDI	24		
	VENDREDI	25		
	LUNDI	28		
	MARDI	29		
	MERCREDI	30		
	JEUDI	31		
	VENDREDI	1 ^{ER}		

Tarif	Nbre de jours	Nbre d'enfant	Montant du paiement à joindre

A

Le

Signature :

Choisissez votre mode de règlement (LE PAIEMENT EST OBLIGATOIRE A L'INSCRIPTION) :

- Par chèques (à l'ordre de « Cigales et Grillons »
+ précisez au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant)
- Par carte bancaire :
N° | _ _ _ _ | _ _ _ _ | _ _ _ _ | _ _ _ _ |
Les 3 derniers chiffres au dos : | _ _ _ |
Date d'expiration : | _ _ | | _ _ |
- Par chèques vacances ANCV
- Par TICKETS CESU
- Nom du titulaire.....
Date et Signature :



Bulletin d'inscription été 2017 – Gidy / Cercottes

Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 12 ans demeurant sur la commune de Cercottes.

Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription en ALSH est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.

Pour les personnes ne résidant pas sur la commune, merci de vous adresser directement à l'association Cigales et Grillons.

Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil de Loisirs est ouvert certaines semaines des vacances scolaires (sauf jour férié).

De 09h00 à 17h00 avec une possibilité d'accueil et de départ échelonné de 07h30 à 09h00 et de 17h00 à 18h00.

Les rendez-vous !

Le 12 Juin 2017 : Réunion d'informations à 18h00 à la salle Malvoviers de Gidy.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

> Les inscriptions peuvent se faire en Mairie ou aux bureaux de Cigales et Grillons (sur place ou par courrier).

> La **date limite d'inscription est fixée au 10 juin 2017**. Toute inscription arrivant après cette date sera acceptée sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement. Une fois effectuées les inscriptions ne pourront plus être modifiées.

> Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par Cigales et Grillons avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'été.

> Les inscriptions se font à la semaine.

Les tarifs : (le coût est déterminé selon votre QF)

TARIF 2017	Tarif journée Commune (habitants de Gidy, Cercottes et Huêtre)	Tarif journée Hors Commune
Tranche 1 : 0 à 260	3,20 €	19,20 €
Tranche 2 : 261 à 360	4,70 €	20,70 €
Tranche 3 : 361 à 460	6,20 €	22,20 €
Tranche 4 : 461 à 560	7,70 €	23,70 €
Tranche 5 : 561 à 660	9,00 €	25,00 €
Tranche 6 : 661 à 850	10,00 €	26,00 €
Tranche 7 : 851 à 1100	11,60 €	28,50 €
Tranche 8 : 1101 à 1350	13,60 €	30,50 €
Tranche 9 : 1351 à 1500	16,10 €	33,00 €
Tranche 10 : 1501 et +	18,00 €	35,00 €

Attention en cas de non présentation des justificatifs nécessaires à l'établissement du QF (période de référence Janvier 2017), le tarif appliqué sera le tarif maximum.

€ Paiements

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre à la direction de l'accueil de Loisirs ou au bureau de l'association « Cigales et Grillons ». Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

✓ Mode de règlement

- Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos du chèque nom et prénom de l'enfant)
- Par carte bancaire
- Par chèques Vacances ANCV
- Par TICKETS CESU

😊 Facilité de paiement

Vous avez la possibilité de joindre plusieurs chèques (1 pour chaque mois) et de nous demander un encaissement le mois échu.

En cas de difficultés financières le CCAS de la commune est à votre disposition pour étudier toute situation particulière.

*Annulation ou modification :

Pour raisons médicales : les journées d'absences donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes (absence sur la journée entière + présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs). Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.

Cigales et Grillons – 18 boulevard Aristide Briand 45000 Orléans

02 38 42 15 15 – accueil@cigalesetgrillons.com – www.cigalesetgrillons.com



BULLETIN D'INSCRIPTION Accueil de Loisirs de Cercottes



ÉTÉ 2017

Date limite d'inscription : 10 juin 2017

Nom du responsable légal : _____

Enfant(s) :

Nom Prénom : Né(e) le :/...../.....

Nom Prénom : Né(e) le :/...../.....

Nom Prénom : Né(e) le :/...../.....

🏠 Adresse complète:

.....

☎ Tél : ✉ Email :

N° allocataire CAF : (7 chiffres + 1 lettre)

A renseigner OBLIGATOIREMENT

QF :

(Le Quotient Familial de référence pour l'année 2017 est celui de Janvier 2017)

Avez-vous rempli pour l'année scolaire 2016 / 17 une fiche de renseignements sanitaires ? oui : non :

(Si non, merci d'en remplir une par enfant. Imprimé disponible en Mairie et au bureau de Cigales et Grillons)

Accueil en Juillet :

Du 10 juillet au 4 août

Ecole maternelle
Rue de Malvoiers
45520 GIDY
Tél : 02.38.75.41.10

Accueil en Août :

Du 7 août au 1^{er} septembre

Local multi accueil
Rue Louise Dubel
45520 CERCOTTES
Tél : 02.38.75.47.27